

MAIRIE DE PUYVALADOR-RIEUTORT

66210 PUYVALADOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 26 mai 2026

Le vingt-six mai deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Patrice GAUX, Maire.

Présents : Mr Patrice GAUX, Mme Sylvie FABREGAS, Mme Pauline POUVREAU, Mme Myriam QUELEN

Absents : Mr Daniel MARIN non excusé

Mr Bernard MILLAN, excusé

Mr Daniel SEMPERE, excusé

Pouvoirs : Mr Bernard MILLAN a donné pouvoir à Mme FABREGAS Sylvie

Mr Daniel SEMPERE a donné pouvoir à Mr Patrice GAUX

a été élue secrétaire de séance Mme FABREGAS Sylvie

Début de séance à : 18H02

Monsieur le Maire procède à la lecture du procès-verbal du précédent conseil municipal, l'organe délibérant l'approuve.

1 - DECISION MODIFICATIVE BUDGET PRINCIPAL 2026

Monsieur le Maire explique au conseil la nécessité de réaliser une modification sur le budget de la commune, le budget ne pouvant être pris en charge informatiquement de cette manière par le service de gestion comptable.

Il est, en effet nécessaire de supprimer du budget le compte de recette fonctionnement 7751 qui concerne la vente de l'ancien HLM situé en face de la mairie.

En effet, cette recette sera générée automatiquement par « un jeu d'écritures » à la saisie du justificatif de la recette dans Berger Levrault par l'ordonnateur.

Monsieur le Maire rappelle que le budget doit être obligatoirement équilibré, il convient donc de réduire les dépenses de fonctionnement proportionnellement.

Il est important de souligner qu'il ne s'agit que du compte 7751 du budget et que le montant global du prix de vente du bien a été encaissé sur le compte bancaire de la Commune en temps et en heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la décision modificative,

- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Votes : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

2 – Acquisition tracteur de déneigement :

Monsieur le maire explique que la location du tracteur de déneigement arrive à son terme très prochainement.

Après avoir présenté les différents devis (CIAM, AGRI CERDAGNE et T3M LAVAIL), Monsieur le maire demande au conseil de choisir l'entreprise retenue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De retenir le devis de l'entreprise CIAM pour un montant HT de 86500€
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le maire de signer les documents s'y afférent.

Votes : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Demande d'acquisition parcelle A 1486 + morceau parcelle A1681

Monsieur le Maire fait part de la demande d'un administré désireux d'acquérir la parcelle A 1486 d'une surface de 72m² ainsi que d'acquérir le « passage » communal qui mène à sa propriété et qui dessert également les parcelles A1227 et A1681.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de refuser la demande de cet administré.

Votes : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

4 – Questions diverses

L'ARS demande la désignation d'un référent santé environnement, Mme Pauline POUVREAU se propose.

Réfection d'une toiture de l'église de Rieutort en cours de réflexion.

Une convention va être établie avec le GAEC BALCAM et le GAEC AGOUSTI.

Fin de la séance à 18H40

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

